

CONVENTION D'INSCRIPTION ET D'UTILISATION DES DONNÉES RELATIVES À LA TAXATION SCOLAIRE

IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR

Notaire

NOM ET PRÉNOM: _____

ADRESSE
D'AFFAIRES: _____

CORPORATION PROFESSIONNELLE: _____

NUMÉRO DE MEMBRE: _____

TÉLÉPHONE: () _____

COURRIEL (obligatoire): _____

DATE DE NAISSANCE: _____

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxation scolaire du Centre de services scolaire de la Capitale, l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions d'utilisation en annexe.

Signé à _____, province de Québec, le _____

Signature

Nom en lettres moulées

***Veillez retourner par courriel cette
convention dûment signée.***

CONDITIONS D'UTILISATION

FRAIS

L'utilisateur s'engage à payer au Centre de services scolaire de la Capitale les frais suivants :

La somme de 30,00 \$ plus les taxes (TPS et TVQ) pour chaque requête d'un relevé de taxe scolaire.

Chaque mois, le Centre de services scolaire de la Capitale transmet à l'utilisateur, par courriel, l'état de compte relatif aux frais de consultation du site TFP Internet. **L'utilisateur s'engage à acquitter les frais facturés dans un délai n'excédant pas 30 jours.**

Le notaire bénéficie de 10 jours de calendrier pour consulter de nouveau le même dossier, sans frais supplémentaires.

Le Centre de services scolaire de la Capitale se réserve le droit de majorer les frais exigibles sans aucun préavis.

Tous les courriels du Centre de services scolaire de la Capitale sont transmis uniquement à l'adresse courriel du notaire utilisateur inscrite à la page 1 de la présente convention.

CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au dossier de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession) relative à l'immeuble concerné ou dans le but d'effectuer un paiement, ou pour faire un rapport au créancier hypothécaire sur le solde dû.

EXACTITUDE DES DONNÉES TRANSMISES

Le Centre de services scolaire de la Capitale déclare que l'information apparaissant sur le site TFP Internet reflète l'état de la situation d'un dossier de taxe au moment de la consultation, sous réserve de toute modification éventuelle qui pourrait avoir un effet rétroactif sur le solde d'un dossier, notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués, etc. En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

Lorsque la mention « Avis de procédure en cours » figure au coin supérieur gauche du relevé de taxe scolaire consulté par le notaire, celui-ci doit communiquer avec le secteur de la taxation scolaire, au 418 686-4050.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, le Centre de services scolaire de la Capitale ne peut être tenu responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site TFP Internet ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

Le Centre de services scolaire de la Capitale se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure, notamment dans le cas de non-respect des conditions d'utilisation ou autres motifs jugés suffisants.

MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toute activité attribuable à ce mot de passe.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Centre de services scolaire de la Capitale est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser le Centre de services scolaire de la Capitale de tout changement dans les renseignements fournis à la section « Identification de l'utilisateur » de la présente convention.

LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Québec.